



Un organisme de la province de l'Ontario



# **Rapport annuel**

## **2023-2024**

# Quarante-neuvième rapport annuel 2023 – 2024



À SON HONNEUR

*La lieutenante-  
gouverneure de la  
province de l'Ontario*

QU'IL PLAISE À SON HONNEUR

*Le soussigné a l'honneur de présenter respectueusement à  
Son Honneur le rapport annuel de l'Autorité forestière  
d'Algonquin Autorité forestière d'Algonquin pour l'exercice  
débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024.*

*L'honorable Graydon Smith  
Ministre*

---



*L'HONORABLE GRAYDON SMITH  
Ministre des Ressources naturelles*

*HONORABLE MONSIEUR,*

*J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de  
l'Autorité forestière d'Algonquin Autorité forestière  
d'Algonquin pour l'exercice débutant le 1er avril 2023 et se  
terminant le 31 mars 2024.*

*Gordon Clark  
Président*

# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| <b>RÔLE ET MANDAT</b> .....  | 4  |
| <b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b> .....                                      | 8  |
| <b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b> .....                                 | 9  |
| <b>RÉCOLTE</b> .....   | 10 |
| <b>Volume des ventes trimestrielles</b> .....                          | 10 |
| <b>Capacité productive des entrepreneurs</b> .....                     | 11 |
| <b>Ventes de produits</b> .....  | 12 |
| <b>AMÉNAGEMENT FORESTIER</b> .....                                     | 13 |
| <b>Suivi de l'efficacité sylvicole (SES)</b> .....                     | 14 |
| <b>Préparation de site, plantation d'arbres et scarification</b> ..... | 14 |
| <b>Martelage des arbres</b> .....                                      | 15 |
| <b>Entretien et amélioration des peuplements</b> .....                 | 15 |
| <b>RÉSULTATS FINANCIERS</b> .....                                      | 16 |
| <b>Récolte et état des résultats</b> .....                             | 16 |
| <b>Fonds de renouvellement forestier</b> .....                         | 18 |
| <b>Situation financière – Bilan</b> .....                              | 18 |
| <b>États financiers vérifiés</b> .....                                 | 19 |
| <b>RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b> .....                    | 19 |
| <b>Excellence opérationnelle</b> .....                                 | 19 |
| <b>Promotion des pratiques novatrices</b> .....                        | 20 |
| <b>Développement et soutien de notre personnel</b> .....               | 21 |
| <b>Partenariat avec les communautés autochtones</b> .....              | 23 |
| <b>Soutien à l'industrie locale</b> .....                              | 23 |
| <b>NOMINATIONS PUBLIQUES – CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....          | 25 |

## RÔLE ET MANDAT

L'Autorité forestière d'Algonquin (l'Autorité, AFA) exerce ses activités en vertu de la Loi sur l'Autorité forestière d'Algonquin, L.R.O. 1990. L'Autorité est une entreprise opérationnelle autofinancée, constituée en tant qu'organisme de la Couronne de l'Ontario. Le ministre des Ressources naturelles (le ministre, le ministère) est responsable de l'administration de la Loi sur l'Autorité forestière d'Algonquin. Cette loi établit la gestion, les objectifs et les pouvoirs de l'AFA à l'intérieur du parc provincial Algonquin.

- *Assurer la gestion durable des forêts de l'Algonquin*
- *Planification de toutes les opérations forestières : récolte, accès, régénération et entretien*
- *Récolte et distribution des produits ligneux aux scieries*
- *Suivi et reddition de comptes concernant les opérations forestières*

La lettre de mandat du 26 septembre 2022, émise par le ministre au président du conseil d'administration de l'AFA, précise les attentes et les orientations pour l'AFA en 2023-2024. La structure de gouvernance de l'AFA, son plan stratégique et ses outils de mise en œuvre, la planification des activités et le processus budgétaire, y compris les points de contrôle en cours d'exercice, garantissent que les objectifs fixés dans la lettre de mandat demeurent prioritaires. Ces objectifs, ainsi qu'une brève description de la manière dont l'AFA a administré ces priorités, sont présentés ci-dessous.

Priorités pangouvernementales :

- Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses
  - Le mandat législatif de l'AFA, en tant qu'entreprise opérationnelle autofinancée, exige une attention constante à ces priorités. L'Autorité s'est concentré sur le développement des marchés et l'augmentation du volume de récolte afin d'atteindre les objectifs de gestion durable des forêts pour des avantages socioéconomiques et environnementaux. Des travaux de développement et de modernisation des systèmes internes visant l'efficacité, l'efficacité et la cybersécurité sont en cours.
- Transparence et responsabilité
  - La responsabilité de l'AFA de rendre compte au public est mentionnée dans le rapport de vérification financière. Les délais de soumission du plan d'activités, du rapport sommaire intérimaire et du rapport annuel de l'organisme ont généralement été respectés, de même que les exigences de publication de ces documents. La lettre de mandat et les résultats des vérifications figurent également sur le site Web public de l'AFA.
- Gestion des risques
  - L'AFA a adopté le cadre de gestion intégrée des risques de la fonction publique de l'Ontario (FPO), qui repose sur un système d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, et qui est examiné de façon continue. Des rapports trimestriels détaillés sur les risques sont produits et transmis au MRN.
- Gestion de la main-d'œuvre
  - L'AFA assure la meilleure prestation de services possible grâce à une main-d'œuvre à la fois opérationnelle durant les périodes de pointe et suffisamment souple pour s'adapter à des environnements changeants. La planification de la relève et la gestion du rendement constituent des éléments clés de la gestion efficace de l'évolution de la

main-d'œuvre.

- Diversité et inclusion
  - Les efforts déployés dans ce domaine comprennent le leadership dans un environnement inclusif exempt de harcèlement, la promotion d'un milieu de travail diversifié, ainsi que la mise en œuvre de processus de participation inclusifs visant à s'assurer que toutes les voix soient entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décisions. La conformité à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario est atteinte.
- Collecte de données
  - Grâce aux données recueillies dans le cadre des activités normales, l'AFA renforce ses systèmes d'information et ses ressources humaines pour utiliser, interpréter et analyser les données en vue d'améliorer la prise de décisions tant sur le plan opérationnel que sur le plan de la gestion.
- Prestation numérique et service à la clientèle
  - L'AFA exploite les technologies numériques de l'information tant à l'interne qu'avec les clients et les partenaires afin d'assurer la prestation de services numériques exacts, efficaces et sécurisés.

La deuxième partie de la lettre de mandat du ministre définit les domaines d'action prioritaires pour l'Autorité. Les efforts de l'AFA pour atteindre ces objectifs sont décrits ci-dessous.

- Mise en œuvre et mise à jour du plan stratégique et harmonisation avec la Stratégie du secteur forestier du gouvernement.
  - Un plan de mise en œuvre approuvé par le conseil est en place, administré par le comité de gouvernance de l'AFA et le directeur général, et est examiné trimestriellement et ajusté au besoin. Les examens comprennent la documentation des progrès, la discussion sur la pertinence des initiatives stratégiques et l'établissement de cibles. Les objectifs de rendement du conseil, de la direction et du personnel de l'AFA découlent du plan de mise en œuvre du plan stratégique.
- Explorer les occasions de renforcer la participation des communautés autochtones à la gouvernance de l'AFA ainsi qu'à toute initiative de développement économique disponible.
  - Des occasions de participation ont été étudiées et mises en œuvre. Un administrateur d'ascendance algonquine a été nommé.
- Appuyer les efforts de mon ministère pour favoriser une plus grande inclusion et diversité au sein du conseil d'administration lors du recrutement et de la planification de la relève.
  - Le conseil d'administration de l'AFA travaille en étroite collaboration avec le MRN et le Secrétariat des nominations publiques afin de proposer des candidatures qui contribuent à l'atteinte de cet objectif.

Le dernier élément de la liste était de continuer à se concentrer sur les objectifs pour lesquels la société a été constituée, objectifs auxquels sont consacrées les sections « Description des activités » et « Résultats financiers » du présent rapport.

Le Protocole d'entente de 2021 (PE) entre le MRN et l'AFA précise davantage les rôles et les relations de fonctionnement entre le personnel supérieur du ministère et le conseil d'administration ainsi que les dirigeants de l'Autorité, conformément à la Loi et à la Directive concernant les

organismes et les nominations (DON).

L'Entente sur l'aménagement forestier du parc Algonquin, conclue en vertu de la Loi et de la Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation, sous réserve de la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFC), établit les obligations de l'AFA en matière d'aménagement forestier. Celles-ci comprennent la planification de l'aménagement forestier, la sylviculture (régénération et entretien des forêts), l'accès aux forêts, le suivi et la reddition de comptes.

Les énoncés de mission et de vision de l'Autorité forestière d'Algonquin (AFA) figurent dans son plan stratégique ainsi que dans sa politique d'aménagement durable des forêts (ADF).

Énoncé de mission : Assurer la santé à long terme des forêts du parc Algonquin et produire un approvisionnement durable de produits forestiers pour l'économie locale.

Énoncé de vision : Être un chef de file en aménagement forestier durable qui préserve les valeurs du parc pour les générations futures.

Toutes les activités forestières sont menées en vertu d'un plan de gestion forestière (PGF) approuvé par le ministère, conformément à la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFC). Ces activités font l'objet d'un audit forestier indépendant (IFA) tous les sept à dix ans, dont les résultats sont déposés à l'Assemblée législative de l'Ontario et mis à la disposition du public. Le plus récent AFI concernant cette forêt a été réalisé en 2017, et un audit est prévu pour 2024.

La forêt du parc Algonquin est certifiée selon la norme 2022 du Sustainable Forestry Initiative (SFI) en matière d'aménagement durable des forêts (ADF). L'enregistrement à cette norme ADF a été obtenu le 1er janvier 2023. Cette certification démontre l'engagement de l'AFA envers l'aménagement durable des forêts et permet au public d'accéder aux résultats des vérifications indépendantes annuelles selon des normes définies.

Un élément clé de la certification ADF de l'AFA est son système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts (SGEADF). Les principaux objectifs du SGEADF sont la prévention de la pollution, la foresterie durable, l'amélioration continue et le respect des lois et directives applicables. L'AFA reçoit des orientations de gestion issues de plusieurs plans et lois, mais c'est sa politique d'ADF qui guide ses activités quotidiennes. L'engagement de l'AFA envers l'ADF se reflète dans son énoncé de vision.

L'Autorité applique les principes de l'aménagement durable des forêts (ADF) afin d'équilibrer la protection des valeurs du parc au nom de la population ontarienne. La protection des valeurs autochtones, récréatives, halieutiques, fauniques ainsi que du patrimoine naturel et culturel est primordiale, tout en créant des occasions économiques et en maintenant un approvisionnement en produits forestiers pour les scieries tributaires du bois du parc.

La récolte est rigoureusement réglementée afin de réduire au minimum les impacts sur les

autres valeurs forestières, tout en constituant un moteur économique important pour la région. L'Autorité confie par contrat les travaux de récolte et d'aménagement forestier à des entreprises provenant des communautés régionales.

Le bois récolté soutient régulièrement 12 scieries situées dans des collectivités telles que Huntsville, Whitney, Madawaska, Pembroke, Killaloe et Eganville. Dix à quinze autres scieries de la région reçoivent un approvisionnement périodique.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration de l'Autorité forestière d'Algonquin (AFA) a le plaisir de présenter le présent rapport annuel, qui expose les activités de l'AFA pour l'exercice 2023-2024. Au cours de sa 49e année d'exploitation, l'AFA a continué de remplir son mandat de gestion durable des forêts dans le parc provincial Algonquin. L'Autorité s'acquitte de ce mandat au nom et pour le bénéfice de tous les Ontariens, grâce aux avantages économiques, sociaux et environnementaux que procure la forêt du parc Algonquin.

Au cours du dernier exercice, l'AFA et ses clients ont dû faire face à des défis financiers liés au manque de débouchés pour le bois franc de qualité inférieure et le bois de boudage, principalement attribuables à la fermeture des usines de pâte dans l'Est, le Nord-Est et le Centre de l'Ontario, ainsi qu'à une saison d'exploitation hivernale plus courte que la normale. Ces difficultés sont aggravées par l'incapacité des clients à écouler les produits du bois. Cela réduit non seulement les revenus nécessaires pour financer les opérations et créer des emplois, mais diminue également la récolte prescrite dans certaines zones, compromettant ainsi la réalisation des activités sylvicoles prévues. Nous poursuivons nos efforts afin d'explorer de nouveaux débouchés commerciaux et de développer la capacité des entrepreneurs en récolte et en sylviculture pour mieux atteindre nos objectifs de gestion durable des forêts.

Les réunions du conseil d'administration, du comité de gouvernance, du comité de vérification et finances ainsi que du comité des ressources humaines portant sur les initiatives stratégiques se sont déroulées en présentiel et en mode hybride. Le conseil est heureux d'annoncer la conformité réussie aux exigences de la vérification du vérificateur général, aux vérifications indépendantes de l'aménagement forestier et aux exigences de reddition de comptes publics pour l'année.

Les changements survenus au sein du conseil cette année comprennent la nomination de Sarah Bros à la vice-présidence ainsi que la nomination de deux nouveaux administrateurs, Tim Withey et Brian Sarginson. La durée des mandats des administrateurs en poste de l'AFA est indiquée à la page 23 du présent rapport.

Le conseil a fait ses adieux à Charlie Lauer, qui siégeait depuis 2015 et qui a occupé récemment la présidence du comité des ressources humaines au cours des six dernières années.

L'AFA a également connu plusieurs changements de personnel au cours de l'année. Après 16 années au service de l'AFA, Jeff Leavey a pris sa retraite à titre de directeur général. Le concours organisé pour pourvoir ce poste a mené au recrutement de Tracey Bradley, entrée en fonction le 1er janvier 2023 à titre de directrice générale.

Veillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.



Gord Clark  
Président, Conseil d'administration de l'AFA

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les deux prochaines sections — la récolte et l'aménagement forestier — décrivent les activités forestières, le rendement opérationnel et l'atteinte des cibles pour l'exercice 2023-2024. Les cibles axées sur les résultats présentées ici ont été établies dans le plan d'activités 2023-2026 de l'Autorité et sont comparées aux opérations de l'année précédente.

Le plan d'activités a identifié une tendance vers des volumes de récolte plus faibles et des coûts d'exploitation plus élevés, et a présenté des stratégies visant à rétablir la capacité de récolte, à composer avec le manque d'options économiques pour l'élimination du bois à pâte et des essences dont les marchés se sont rétrécis, ainsi qu'à revenir à la rentabilité.

Des mesures de rendement doivent être établies durant le processus de planification des activités, qui doit être mené trois à quatre mois avant que les résultats de l'année précédente ne soient connus. Ainsi, les résultats réels font parfois l'objet d'ajustements importants en cours d'exercice. Les fluctuations des marchés des produits forestiers, les conditions météorologiques extrêmes, les contraintes liées aux périodes récréatives et fauniques dans le parc provincial Algonquin, ainsi que la disponibilité des ressources humaines et matérielles peuvent avoir des effets négatifs sur les résultats prévus. Le facteur économique le plus déterminant encore cette année a été la disparition des marchés pour le peuplier et le bois de faible valeur (bois à pâte). Bien entendu, l'Autorité fait face aux mêmes pénuries de main-d'œuvre et aux effets inflationnistes que la plupart des autres entreprises en Ontario.

En règle générale, la majeure partie de la récolte et du transport du bois vers le marché se déroule entre septembre et mars, tandis que les activités d'aménagement forestier débutent en avril et s'achèvent généralement en décembre. Cela exige des dépenses importantes au début de l'exercice financier, lesquelles sont ensuite financées par les revenus générés par la vente de bois plus tard dans l'année. Les projets d'aménagement forestier sont planifiés séparément, et souvent seuls ceux prévus vers la fin de l'année, tels que le martelage des arbres et l'amélioration des peuplements, peuvent être ajustés.

L'AFA planifie toutes ses opérations sur une base de recouvrement des coûts et fixe à ce titre des cibles de volume et de valeur afin de financer ses activités dans les limites de durabilité prescrites par le plan de gestion forestière (PGF) approuvé. L'atteinte des cibles d'affaires est suivie et comparée au budget annuel et au rendement trimestriel de l'année précédente sur une base continue.

Le PGF approuvé fixe des cibles à l'aune desquelles le rendement est également mesuré et fait l'objet de rapports distincts exigés par la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFO).

## RÉCOLTE

L'Autorité a exercé ses activités en 2023-2024 conformément au plan de gestion forestière 2021-2031 approuvé pour la forêt du parc Algonquin. Le plan de gestion forestière approuvé établit qu'une récolte annuelle durable de 710 622 mètres cubes (m<sup>3</sup>) est disponible dans la forêt. Les activités de l'Autorité ont produit une moyenne annuelle de 381 000 m<sup>3</sup> au cours des cinq dernières années.

Le plan d'activités 2023-2026 de l'AFA avait fixé une cible de volume de 350 000 m<sup>3</sup> pour le budget 2023-2024, compte tenu des conditions de marché actuelles, notamment l'absence de débouchés économiques pour le bois de faible valeur et la nécessité de rétablir la capacité des entrepreneurs. Les résultats sont comparés à cette référence. L'atteinte de la cible financière inscrite au budget 2023-2024 exigeait une récolte plus importante que l'année précédente et l'obtention de prix de vente couvrant les coûts de production.

La récolte 2023-2024 dans la forêt a totalisé 334 340 m<sup>3</sup> (source : système des ventes de l'AFA), ce qui demeure bien en deçà du niveau durable que peut fournir la forêt de l'Algonquin, mais représente une baisse par rapport à la récolte de l'année précédente (347 407 m<sup>3</sup>).

Les niveaux de récolte sont suivis en cours d'exercice selon l'unité de mesure des ventes, principalement la tonne métrique verte, unité utilisée par la plupart des clients pour les paiements. Cette année, des ventes ont également été conclues selon la mesure en pieds-planche (fbm), selon la règle des billes de l'Ontario et en mètres cubes nets. Des conversions mathématiques des tonnes et fbm en mètres cubes nets (m<sup>3</sup>) sont effectuées à la fin de l'exercice (31 mars) afin d'assurer l'uniformité des rapports annuels sur le volume des ventes. Ces résultats diffèrent souvent du volume rapporté dans le système de cubage du bois TREES du MRN, qui déclare les mètres cubes nets en fonction de l'année de coupe.

### **Volume des ventes trimestrielles**

L'exercice financier 2023-2024 a commencé en avril avec des livraisons provenant des inventaires de fin d'exercice, composés principalement de bois récolté le mois précédent. Les ventes sont demeurées fortes pour les inventaires de 2022-2023. Comme en 2022-2023, la remise en route des entrepreneurs après la période de dégel printanier a été retardée par l'incertitude des marchés et la hausse des coûts de la main-d'œuvre, de l'assurance, du carburant et de l'équipement, ainsi que par les mauvaises conditions météorologiques. Le plan de l'AFA visant à attirer de nouveaux entrepreneurs forestiers et à accroître la capacité des entrepreneurs existants a été compliqué par l'incertitude de la demande et la difficulté d'obtenir des prix adéquats.

De nouveaux entrepreneurs ont été intégrés tout au long de 2023-2024, et les volumes produits par ces entrants devraient se concrétiser en 2024-2025. Les efforts pour améliorer les niveaux de récolte se poursuivent et comprennent des investissements dans des zones « clés en main » avec accès routier et martelage d'arbres à titre d'exemples pour les nouveaux candidats. L'AFA a également exploré différents modèles d'affaires pour mobiliser de nouveaux entrepreneurs, y compris, sans s'y limiter, l'embauche séparée de divers volets de l'opération (par ex. : transport) et l'identification de secteurs pouvant être exploités au moyen de différents systèmes de récolte mécanisée.

La demande pour les billes de pin blanc et de pin rouge est demeurée stable, tandis que le marché du bois franc a connu des niveaux historiques de faiblesse en matière de demande et de prix. En 2023-2024, quatre scieries clientes ont eu accès à l'approvisionnement en bois dans le cadre de contrats de bois sur pied conclus avec des tiers.

Les problèmes d'utilisation du bois à pâte décrits dans le plan d'activités ont été partiellement atténués grâce à l'achat de bois de peuplier destiné à la pâte par Louisiana-Pacific au Québec, ce qui a contribué aux volumes de récolte estivaux, ainsi que par TKL, dans le Témiscamingue (Québec), qui a acheté du bois de peuplier et de bois franc à pâte pendant la majeure partie de l'année. Lorsque cela était possible, les clients ont accepté d'acheter du bois en longueur d'arbre afin de contribuer à l'utilisation du bois à pâte et d'accéder aux billes de sciage. Cela a eu un effet négatif sur la production de placage de bois franc, car la récupération de billes de sciage pour les scieries constituait l'objectif principal de la plupart des clients.

Au deuxième trimestre de l'exercice, l'Autorité a dépassé les volumes prévus en raison d'une capacité de récolte accrue au T1 ainsi que de conditions estivales qui n'ont pas entraîné d'interruptions importantes des opérations (liées au risque d'incendie).

Un temps relativement favorable s'est maintenu durant l'automne, et l'ajout d'un nouvel entrepreneur en récolte a permis de continuer à dépasser les volumes prévus au troisième trimestre (T3). Le début de l'hiver a été plus doux que d'habitude, et l'accès a été limité aux routes de gravier jusqu'à la fin du T3. Cela a entraîné une augmentation de la récolte de produits de plus grande valeur, en particulier le pin rouge et le pin blanc, généralement associés à des routes praticables en toute saison. Le volume des ventes au T3 a représenté 117 % du volume planifié.

La performance du quatrième trimestre (T4) s'est élevée à 79 % du volume de récolte planifié. Le T4 est habituellement le trimestre le plus performant en termes de volume de récolte, mais une débâcle printanière très précoce a entraîné l'arrêt des opérations de récolte beaucoup plus tôt que d'habitude, avec un volume minimal acheminé en mars 2024. L'hiver doux a fait en sorte que les opérations sont demeurées principalement concentrées dans les peuplements de pin blanc et de pin rouge, car les routes nécessitant des conditions de gel pour accéder aux volumes de bois franc n'étaient pas utilisables.

Dans l'ensemble, la performance du volume de ventes pour l'année 2023-2024 a représenté 94 % du volume de ventes prévu (390 000 m<sup>3</sup>) nécessaire pour atteindre les cibles financières. Les coûts ont continué d'augmenter, mais les ajustements de prix et une récolte plus élevée que prévu de bois de plus grande valeur (espèces de pin) ont permis de générer des revenus suffisants pour compenser les coûts supplémentaires.

Environ 50 000 tonnes de bois ont été laissées en inventaire sur le terrain et seront acheminées vers le marché dès que l'état des routes le permettra, en avril et mai du prochain exercice.

### **Capacité productive des entrepreneurs**

L'objectif de l'AFA de développer ses activités afin de mieux remplir son mandat exige la mise en œuvre de stratégies opérationnelles clés visant à accroître la capacité des entrepreneurs et à

produire du bois destiné à la vente. Ces stratégies comprennent le prolongement de la saison d'exploitation (par des débuts hâtifs, la constitution d'inventaires pour composer avec les intempéries et la période de dégel printanier), la planification avancée, la construction anticipée de routes, le martelage des arbres, l'exploitation de parcs à bois (merchandizing yards), ainsi que le recrutement de nouveaux entrepreneurs en construction routière et en exploitation forestière. Ces stratégies nécessitent des investissements importants en capital humain et financier et se trouvent à divers stades de développement au cours d'une année donnée. La reconstruction après la perte, en 2022-2023, de trois entrepreneurs forestiers a été difficile. La démographie, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie et les effets inflationnistes ont compliqué les efforts pour stimuler la croissance dans le secteur forestier.

La main-d'œuvre contractuelle de l'Autorité génère un emploi important et des retombées économiques considérables pour la région.

Au cours de l'exercice, l'Autorité a continué de renforcer sa capacité de récolte en mobilisant sept entrepreneurs et en concluant sept ententes supplémentaires de bois sur pied et de tiers.

L'Autorité maintient une main-d'œuvre professionnelle et responsable afin d'atteindre ses objectifs et encourage activement des pratiques de travail sécuritaires et efficaces.

L'AFA et ses entrepreneurs gèrent un système de prix pour la sécurité et l'environnement, qui reconnaît les bonnes pratiques de travail. À partir d'une fiche de rendement mensuelle pour les opérations des entrepreneurs forestiers, incluant les secteurs de la construction routière et du transport, les entrepreneurs et travailleurs les plus performants sont officiellement reconnus par un prix de sécurité. Toutes les opérations démontrent une tendance d'amélioration continue.

### **Ventes de produits**

Le volume vendu en 2023-2024 a été inférieur aux prévisions (94 %). Les revenus des ventes prévus pour l'année devaient être insuffisants pour couvrir les coûts anticipés des programmes. Cependant, des ajustements en cours d'exercice, fondés sur les conditions du marché et dictés par un hiver doux et un printemps hâtif, ont permis d'augmenter la récolte de produits de plus grande valeur et de réduire les coûts d'entretien hivernal des routes.

Les billes de pin et les poteaux procurent une marge bénéficiaire plus élevée, car ils obtiennent un meilleur prix sur le marché et environ 80 % de l'arbre génère des billes de sciage et du bois de qualité supérieure. Un arbre de bois franc, cependant, contient généralement moins de billes de sciage (20 à 30 %) et génère des marges plus faibles en raison de la plus forte proportion de bois de moindre valeur (bois à pâte, bois de chauffage). Dans l'ensemble, les marges bénéficiaires se sont resserrées en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation. Un changement des marchés, de la composition des essences et de la proportion des produits destinés à la vente peut avoir un impact significatif sur les revenus.

Les mélanges d'essences et de produits sont comparés dans le tableau ci-dessous avec ceux des

deux années précédentes, qui se sont conclues par une situation financière déficitaire au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023. Cette année, la composition essences/produits s'est déplacée vers une plus grande proportion de pin et une diminution du bois franc. Cela a compensé le volume global de ventes plus faible et a contribué à des revenus plus élevés. Ce point est examiné plus en détail dans la section Résultats financiers, à la page 15.

### Comparaison du volume annuel des ventes (m<sup>3</sup>) par groupes d'essences et de produits

| Espèces / Produits   | 2021-22        |              | 2022-23        |              | 2023-24        |              |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
|  | Volume         | %            | Volume         | %            | Volume         | %            |
| <b>Billes de sciage de conifères (pin, épinette, pruche, cèdre)</b>              | 117 800        | 32 %         | 108 428        | 31 %         | 147 634        | 44 %         |
| <b>Billes de sciage de bois francs (érable, hêtre, chêne, peuplier, bouleau)</b> | 67 207         | 18 %         | 64 405         | 19 %         | 64 348         | 19 %         |
| <b>Bois à pâte de conifères</b>  | 16 262         | 4 %          | 20 853         | 6 %          | 10 765         | 3 %          |
| <b>Bois à pâte de bois francs</b>  | 144 952        | 40 %         | 141 763        | 41 %         | 97 216         | 29 %         |
| <b>Poteaux de pin rouge</b>  | 18 465         | 5 %          | 11 900         | 3 %          | 12 709         | 4 %          |
| <b>Placage</b>   | 166            | 0,05 %       | 58             | 0,02 %       | 1 667          | 0,50 %       |
| <b>Total</b>   | <b>364 852</b> | <b>100 %</b> | <b>347 407</b> | <b>100 %</b> | <b>334 339</b> | <b>100 %</b> |

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan de gestion forestière (PGF) 2021-2031 approuvé pour la forêt du parc Algonquin définit les buts, objectifs et stratégies pour la période de dix ans, et les opérations de récolte de 2023-2024 ont été menées en vertu de l'horaire de travail annuel 2023-2024. Les activités d'aménagement forestier dans la forêt du parc Algonquin doivent respecter les prescriptions du PGF et s'inscrire dans son cadre. Les cibles fixées dans le PGF sont ensuite précisées dans le plan d'activités (voir le tableau ci-dessous) afin de refléter, au besoin, les niveaux réels de récolte des années précédentes.

L'aménagement forestier comprend également les activités de régénération forestière (sylviculture) menées dans les secteurs qui ont été récoltés. La seule exception est le martelage des arbres, qui constitue un traitement préalable à la récolte. L'établissement des cibles et la budgétisation sont donc fondés sur les besoins de la forêt ou sur les étapes post-récolte de son développement.

La section suivante présente brièvement les cibles de rendement en matière d'aménagement forestier ainsi que les résultats obtenus.

## Programmes de récolte et d'aménagement forestier de l'AFA – Budget 2023-2024 par rapport aux résultats réels

| Programme   | 2023-24<br>Budget | 2023-24<br>Réel | % de<br>l'objectif |
|---|-------------------|-----------------|--------------------|
| Récolte (m <sup>3</sup> )                                   | 350 000           | 329 000         | 94 %               |
| <b>Activités sylvicoles</b>                                 |                   |                 |                    |
| Enquêtes de suivi de l'efficacité sylvicole (ha)            | 2 400             | 2 352           | 98 %               |
| Scarification (ha)  | 50                | 0               | 0 %                |
| Préparation de site (ha)                                    | 850               | 812             | 96 %               |
| Amélioration des peuplements (ha)                           | 2 000             | 1 245           | 62 %               |
| Entretien (ha)  | 600               | 1 039           | 175 %              |
| Martelage des arbres (ha)                                   | 5 500             | 4 861           | 88 %               |
| Plantation d'arbres (nombre d'arbres en milliers)           | 800               | 769             | 96 %               |
| Plants forestiers produits pour la plantation (en milliers) | 800               | 1 045           | 131 %              |
| Collecte de semences d'arbres (hl)                          | 100               | 184             | 184 %              |

### Suivi de l'efficacité sylvicole (SES)

Des évaluations de la régénération ont été effectuées sur 2 352 hectares (98 % de la superficie prévue pour 2023-2024) afin de s'assurer que les traitements de régénération progressent comme prévu. Les résultats des évaluations « libres de croître » (Free to Grow) sont présentés dans le rapport annuel de l'unité de gestion remis au MRN en novembre de chaque année et sont accessibles au public. Toutes les zones de gestion par jardinage reçoivent des audits de martelage des arbres afin d'assurer la conformité aux normes prédéterminées, mais ceux-ci ne sont pas inclus dans les chiffres de suivi rapportés. Peu importe le système de récolte prescrit, le suivi annuel reflète la progression des récoltes et la planification des traitements. Les cibles annuelles constituent généralement un ajustement des cibles du PGF fondé sur des renseignements supplémentaires et une meilleure compréhension des pertes réelles de récolte, de l'étape de gestion et du moment des inventaires.

### Préparation de site, plantation d'arbres et scarification

Le programme de plantation d'arbres a connu une augmentation importante en 2023-2024 (et de nouveau au printemps de 2024-2025) en raison de l'accroissement correspondant des superficies de pin sous le régime du jardinage par abri qui avaient été préparées en 2022-2023 et 2023-2024. Un total de 768 643 semis a été planté sur 557 hectares en 2023-

2024, ce qui représente une réalisation de 96 % de la cible. La densité moyenne de plantation en 2023-2024 a été d'environ 1 379 arbres par hectare.

Les conventions de rapports en aménagement forestier distinguent la préparation de site pour la régénération artificielle (plantation) de la régénération naturelle (scarification). Les deux traitements utilisent le même équipement pour exposer le sol minéral en vue du semis ou pour créer des microsites plantables. La plantation dans les zones préparées peut être différée si elles présentent un fort potentiel de régénération naturelle durant les bonnes années de semis. 812 hectares ont été préparés en vue de plantations futures, ce qui représente 96 % des niveaux prévus, sans qu'aucune scarification n'ait été réalisée en 2023-2024. Les superficies prévues pour la préparation de site sont déterminées selon les besoins après récolte et en fonction des plants commandés pour la saison suivante, afin de garantir que les sites préparés soient plantés rapidement après traitement.

Des pépinières privées cultivent environ 1 045 000 semis sous contrat avec l'AFA pour les plantations des prochaines années. Les arbres plantés dans le parc Algonquin proviennent de sources de semences adaptées à la plantation à l'intérieur du parc. Environ 184 hectolitres (hl) de semences de pin blanc et de pin rouge ont été récoltés, une année de cônes abondante et des conditions de récolte ayant permis de collecter des semences à partir d'arbres abattus au moment optimal. L'examen des inventaires de semences en entrepôt révèle un volume suffisant pour répondre aux besoins à court terme.

### **Martelage des arbres**

Pour mettre en œuvre les systèmes d'aménagement forestier dans le parc Algonquin, il est d'abord nécessaire de déterminer quels arbres doivent être récoltés et lesquels doivent être laissés sur pied, tout en protégeant et en améliorant les autres valeurs de la ressource. Cette tâche est effectuée par des martelages réalisés par des spécialistes formés et certifiés, qui suivent les prescriptions établies par des ingénieurs forestiers agréés. Le martelage est directement lié aux niveaux annuels de récolte et, en raison de la capacité réduite des entrepreneurs et de la main-d'œuvre en 2023-2024, les besoins ont été moindres que prévu. Le martelage a été effectué sur 4 861 hectares en 2023-2024, ce qui représente 88 % des niveaux prévus, et a été suffisant pour desservir les superficies récoltées ainsi que pour prendre de l'avance sur l'exercice suivant.

### **Entretien et amélioration des peuplements**

Un entretien manuel/dégagement a été réalisé sur 455 hectares afin de libérer la régénération établie de pin blanc et de pin rouge de la végétation concurrente. De plus, 584 hectares de travaux d'amélioration du sous-étage équienné ont été effectués afin d'améliorer les conditions lumineuses pour l'établissement de la régénération. Cela représente 175 % de la superficie d'entretien planifiée pour 2023-2024. En outre, neuf hectares d'entretien chimique ont été réalisés dans le cadre d'un projet financé par le Fonds de réserve forestier afin d'atténuer certains effets de la maladie corticale du hêtre dans un peuplement de bois franc traité en jardinage, en contrôlant la régénération abondante de hêtre tout en favorisant la régénération et la croissance de l'érable à sucre et d'autres

essences associées dans le peuplement.

L'amélioration des peuplements a été réalisée sur 1 245 hectares afin de favoriser la croissance des arbres résiduels et de la régénération naturelle dans les zones gérées selon le système de jardinage. Cela représente 62 % des niveaux prévus. L'amélioration des peuplements peut parfois être effectuée en même temps que les opérations de récolte, sans avoir recours au financement du compte de renouvellement, notamment lorsque les marchés du bois de chauffage et du bois à pâte sont favorables. Seules les améliorations de peuplements financées sont budgétisées et rapportées.

L'Autorité est satisfaite de sa performance opérationnelle et de gestion forestière par rapport aux niveaux de récolte de 2023-2024, compte tenu des défis persistants du marché et des incertitudes saisonnières qui ont entraîné une réduction des niveaux de récolte au cours des dernières années. L'élaboration et la révision des cibles visant à assurer l'atteinte des objectifs du PGF sont réalisées chaque année dans le cadre des processus de planification des activités, de planification du travail et de budgétisation.

## RÉSULTATS FINANCIERS

### Performance financière de l'AFA – Budget 2023-2024 par rapport aux résultats réels

|  | 2023/24<br>Budget Fonds<br>général<br>(en milliers de<br>dollars) | 2023/24<br>Fonds de<br>renouvellement<br>budgétaire<br>(en milliers de<br>dollars) | 2023/24<br>Budget total<br>(en milliers<br>de dollars) | 2023/24<br>Fonds général<br>réel<br>(en milliers de<br>dollars) | 2023/24<br>Fonds de<br>renouvellement<br>réel<br>(en milliers de<br>dollars) | 2023/24<br>Total réel<br>(en milliers de<br>dollars) |
|--|---|--|--|---|--|--|
| <b>Revenus</b>   | 23 323  | 2 572  | 25 895   | 19 928  | 2 265  | 22 193   |
| <b>Dépenses</b>  | 21 345  | 2 510  | 23 855   | 17 893  | 2 115  | 20 008   |
| <b>Excédent des revenus sur<br/>les dépenses avant les<br/>postes ci-dessous</b> | 1 978   | 62   | 2 040  | 2 035   | 150  | 2 185  |
| <b>Administration et autres</b>  | 1 912   | 625  | 2 537  | 1 709   | 368  | 2 077  |
| <b>Revenu net (perte nette)</b>  | 66  | (563)  | (497)  | 326   | (218)  | 108  |

### Récolte et état des résultats

Les commentaires qui suivent se réfèrent aux renseignements financiers contenus dans les états financiers vérifiés de l'Autorité, résumés dans le tableau ci-dessus, afin de les comparer aux cibles financières budgétées. L'objectif de l'année était de générer suffisamment de revenus pour gérer une perte de 497 000 \$, tout en puisant dans les revenus accumulés du compte de renouvellement forestier. Une discussion avec les bénéficiaires de l'approvisionnement en bois a permis de conclure qu'il n'était pas

approprié d'augmenter les taux de redevances de renouvellement forestier en période économique difficile, alors que les revenus disponibles dans le compte pouvaient servir d'appui.

Le budget annuel 2023-2024 est fondé sur les marges, la composition des essences et les produits de l'année précédente. Les aléas des marchés et de la météo influencent les résultats pouvant être atteints au 31 mars. L'Autorité gère les profits et pertes d'une année à l'autre tout en atteignant l'objectif d'autonomie financière à long terme. Le revenu net de l'année, soit 108 000 \$, combiné aux profits et pertes des années précédentes, entraîne un solde négatif de 90 443 \$ au cours des cinq dernières années (rapports annuels de l'AFA 2019-2020 à 2022-2023).

Les revenus du Fonds général pour l'année se sont élevés à 19 927 569 \$, ce qui représente une augmentation de 1 090 256 \$ (19 927 569 \$ – 18 837 313 \$), soit 5,8 % par rapport à 2022-2023, mais 3,395 millions de dollars de moins que le budget prévu.

La demande affaiblie, la diminution des débouchés pour les produits forestiers de qualité inférieure et la réduction de la capacité des entrepreneurs continuent d'avoir un effet négatif sur la capacité de récolte, entraînant une baisse de 5,2 % du volume produit par rapport à 2022-2023. Toutefois, une plus grande proportion du bois récolté en 2023-2024 était de plus grande valeur, ce qui a entraîné une augmentation des revenus de ventes malgré la diminution du volume vendu. Les ventes de bois sur pied représentaient une proportion plus faible du volume total vendu qu'en 2022-2023, soit 16,3 % en 2023-2024 comparativement à 26,7 % en 2022-2023. Le résultat est une augmentation des revenus, car le bois sur pied est vendu à un prix unitaire inférieur à celui du bois récolté par des entrepreneurs. Les revenus des ventes de bois sur pied en 2023-2024 se sont élevés à 632 303 \$, en baisse par rapport à 1 017 672 \$ en 2022-2023, soit une diminution de 385 369 \$.

Les « autres revenus », de 1 973 044 \$ en 2023-2024 comparativement à 1 820 679 \$ en 2022-2023, sont détaillés à la note 8 des états financiers vérifiés. Cette augmentation de 152 365 \$ est attribuable à des revenus supplémentaires du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour le remboursement de l'entretien routier partagé, ainsi qu'à une hausse des taux d'intérêt facturés sur les comptes en souffrance et gagnés sur les dépôts bancaires.

Les dépenses totales pour 2023-2024 ont augmenté de 369 542 \$ par rapport à 2022-2023, ce qui représente une hausse de 2,1 %. Les coûts liés à la main-d'œuvre et à la production sous contrat ont augmenté, entraînant une hausse des dépenses directes de 510 936 \$ par rapport à 2022-2023, malgré le volume réduit. La rareté de la main-d'œuvre qualifiée, la fluctuation des coûts du carburant et l'inflation générale ont exercé une pression à la hausse sur les coûts de production. Ces augmentations ont été atténuées par une réduction des coûts d'entretien routier grâce à un hiver plus doux que la moyenne. Une diminution de 180 397 \$ des droits de coupe de bois de la Couronne par rapport à 2022-2023 a également contribué à compenser la hausse des coûts de production.

L'excédent des revenus sur les dépenses avant frais administratifs et autres en 2023-2024 s'est élevé à 2 034 919 \$, soit une augmentation de 720 714 \$ par rapport à 2022-2023.

Les frais administratifs et autres se sont élevés à 1 708 904 \$, ce qui représente une augmentation de 42 571 \$, soit 2,6 % par rapport à 2022-2023. Les salaires et traitements ont augmenté de 136 443 \$ par rapport à 2022-2023, mais cette hausse a été compensée par une réduction des créances irrécouvrables de 100 112 \$. Dans l'ensemble, les frais administratifs n'ont pas connu de variation significative.

### **Fonds de renouvellement forestier**

La méthode comptable appliquée aux droits de coupe de bois de la Couronne reflète les exigences de la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFO). La portion des droits de coupe affectée au renouvellement forestier, inscrite dans la matrice des droits de coupe de la Couronne, est conservée par l'Autorité en fiducie pour la Couronne et doit être utilisée pour financer les travaux admissibles de renouvellement forestier sur une base de recouvrement des coûts.

Les revenus de renouvellement forestier provenant des droits de coupe se sont élevés à 1 661 207 \$ (1 362 134 \$ en 2022-2023) et représentent les montants facturés par le ministère aux clients au cours de l'année exclusivement pour des fins de renouvellement forestier. La proportion accrue de produits de plus grande valeur en 2023-2024 a entraîné une augmentation des frais de renouvellement correspondants. Les autres revenus de renouvellement forestier comprennent les montants reçus du Fonds de réserve forestier pour des travaux sylvicoles admissibles. Ce programme a généré 530 595 \$ en 2023-2024, soit une augmentation de 376 630 \$ par rapport à 2022-2023.

Les dépenses de renouvellement forestier engagées au cours de l'exercice se sont élevées à 2 114 565 \$, comparativement à 1 908 478 \$ en 2022-2023. Contrairement aux revenus de renouvellement, les dépenses de renouvellement (sylviculture) ne sont pas liées aux niveaux de récolte de l'exercice en cours. Elles reflètent plutôt les coûts nécessaires au renouvellement de la forêt provenant des saisons précédentes. Les détails du programme de renouvellement forestier figurent plus haut dans la section Aménagement forestier du présent rapport. L'augmentation des coûts administratifs du fonds de renouvellement reflète un temps accru du personnel consacré aux programmes de renouvellement.

Les revenus totaux du fonds de renouvellement de 2 264 856 \$ n'ont pas suffi à couvrir les coûts des opérations de renouvellement et de l'administration durant cette période. Toutefois, la perte qui en a résulté était intentionnelle, afin d'utiliser les fonds affectés disponibles et de minimiser les hausses de tarifs. Une perte de 217 959 \$ a été enregistrée et financée par un prélèvement sur le Fonds de renouvellement forestier.

### **Situation financière – Bilan**

L'état de la situation financière reflète les exigences de divulgation applicables aux entreprises publiques sans but lucratif, comme l'Autorité, conformément aux Normes

comptables pour le secteur public canadien, y compris les normes de la série 4200. Les montants autrefois regroupés sous un seul poste appelé « bénéfices non répartis » ont été ventilés en trois composantes distinctes des actifs nets. Cette divulgation clarifie la nature restreinte ou non restreinte de notre position nette.

Au 31 mars 2024, l'encaisse en dépôt s'élevait à 2 654 592 \$, en baisse de 2 334 043 \$ par rapport à 2022-2023. Cette diminution du niveau de trésorerie est attribuable à la perte d'exploitation de 2022-2023 et à une augmentation des comptes débiteurs. Les comptes débiteurs au 31 mars 2024 s'élevaient à 7 523 007 \$, en hausse de 2 265 011 \$ par rapport à 2022-2023. Cette augmentation découle d'une modification des habitudes de paiement des clients.

Au 31 mars 2024, les comptes créditeurs et charges à payer ne montraient qu'une légère augmentation de 4 467 \$ par rapport à 2022-2023 (1 812 296 \$ contre 1 807 829 \$). Les sommes dues à la province de l'Ontario correspondent aux montants dus pour les droits de coupe de la Couronne. L'augmentation par rapport à 2022-2023, soit 111 292 \$, est attribuable au volume accru de produits de grande valeur vendus vers la fin de l'année.

Les fonds reçus pour l'entretien des routes d'accès public, perçus avant que les dépenses prévues ne soient engagées, sont inscrits comme « contributions reportées ». Les dépenses liées à l'entretien des routes d'accès public ayant été plus élevées qu'en 2022-2023, il en a résulté une diminution des contributions reportées de 15 123 \$.

Le solde du Fonds de renouvellement forestier s'élevait à 2 797 635 \$ (3 015 594 \$ en 2022) au 31 mars 2024, demeurant largement supérieur au solde minimal exigé de 1 500 000 \$.

### États financiers vérifiés

La vérificatrice générale de l'Ontario est l'auditrice officielle de l'Autorité. Le rapport du vérificateur et les états financiers afférents pour l'exercice 2023-2024 sont disponibles sur le site Rapports annuels | Autorité forestière d'Algonquin.

## RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le présent rapport annuel est le quatrième qui résume les progrès réalisés et l'atteinte des objectifs stratégiques énoncés dans le plan stratégique 2020-2030 de l'Autorité et s'inscrit dans l'engagement de rendre compte des cinq mesures clés définies dans ce plan.

### Excellence opérationnelle

- **Résultats en aménagement forestier** – atteindre les cibles du PGF et du plan d'activités avec justification :
  - Réalisation de 94 % du niveau de récolte prévu au plan d'activités de 350 000 m<sup>3</sup>. Des améliorations de la capacité productive ont été apportées et devraient permettre d'atteindre les objectifs de volume dans les années futures. L'absence de débouchés pour le bois de faible qualité ou le bois à pâte demeure le principal

facteur limitant la croissance des volumes récoltés. Les efforts visant à créer des possibilités de croissance se poursuivent. La demande et les prix historiquement bas pour les produits de bois franc ont également eu un impact significatif sur l'atteinte des volumes prévus.

- Un programme de renouvellement forestier plus important que celui de l'an dernier a été réalisé. Le nombre d'entrepreneurs sylvicoles compétents a été accru, notamment pour la préparation mécanique de sites et le dégagement à la scie débroussailleuse. Le programme de plantation d'arbres a été élargi afin de rattraper le retard dans les secteurs de pin blanc et de pin rouge récoltés précédemment.

- **Résultats financiers positifs** – démontrer l'autonomie financière :

- Utilisation intentionnelle du compte de renouvellement forestier afin de réaliser de grands programmes de renouvellement et de rattraper les passifs sylvicoles. Les taux de renouvellement ont été légèrement augmentés, avec une hausse plus importante prévue pour 2024-2025 afin de financer l'augmentation des coûts sylvicoles.
- Réalisation de 94 % de l'objectif opérationnel de 350 000 m<sup>3</sup> et obtention d'un léger résultat net positif grâce à la composition des produits vendus et à la réduction des coûts d'entretien hivernal des routes.
- Les comptes débiteurs ont été gérés en cours d'exercice, avec une attention particulière portée à plusieurs comptes en souffrance, ce qui a contribué à des préoccupations liées au fonds de roulement.

- **Système environnemental et d'aménagement forestier durable** – rendement incluant les résultats des vérifications :

- La procédure du système de gestion relative à l'audit interne de l'Autorité a été réécrite afin d'améliorer la réalisation sur le terrain et la préparation aux audits officiels de surveillance et d'enregistrement.
- La première vérification d'enregistrement selon la norme SFI en matière d'aménagement forestier durable (ADF) réalisée par un registraire, KPMG, n'a donné lieu qu'à une (1) constatation de non-conformité mineure, deux (2) possibilités d'amélioration et trois (3) bonnes pratiques identifiées. Un plan d'action pour corriger la non-conformité mineure a été élaboré.
- À la fin de l'exercice, aucun problème non résolu de conformité forestière n'a été constaté. Les problèmes opérationnels et leurs correctifs ont été moins nombreux. Le principe d'amélioration continue continue d'être démontré.
- Le système de gestion environnementale et d'aménagement forestier durable (SGEADF) de l'Autorité a été maintenu et utilisé pour appuyer la certification ADF selon la norme de gestion forestière du Sustainable Forestry Initiative (SFI).

### Promotion des pratiques novatrices

- **Économies ou gains grâce à l'investissement** – recherche et innovation :

- Chargement de nouvelles données attributaires LiDAR sur les serveurs de l'AFA afin d'appuyer la planification opérationnelle et la mise en œuvre des traitements.
  - Poursuite de l'utilisation de l'accès sécurisé à distance et des solutions infonuagiques permettant aux employés de travailler à domicile et sur des sites de terrain éloignés. Réunions tenues virtuellement. Économies en frais de déplacement et d'hébergement.
  - Utilisation de traceurs GPS pour les niveleuses, entraînant un gain de productivité.
  - L'outil de cartographie et de navigation Avenza, utilisé sur téléphone cellulaire par le personnel et les entrepreneurs de l'AFA, a été mis à l'essai. Des investissements dans le perfectionnement de cette technologie sont en cours de pilotage.
  - Migration vers des serveurs locaux virtualisés, réduisant les coûts de matériel et d'entretien tout en améliorant la fiabilité.
  - Maturation du programme organisationnel de cybersécurité afin d'atténuer les risques liés au cyberspace.
- **Partenariats développés pour soutenir la recherche et l'innovation :**
    - Collaboration avec le MRN, les entreprises voisines titulaires de permis de coupe durable de la région Sud, Remsoft et d'autres partenaires afin d'évaluer l'efficacité des outils de modélisation spatiale.
    - Contribution au projet de révision du Manuel de planification de l'aménagement forestier (MPGF) et participation au groupe consultatif sur la planification de l'aménagement forestier, au groupe consultatif sur l'information et les données forestières, au groupe consultatif sur le Manuel de cubage et au Comité consultatif provincial sur l'inventaire forestier.
    - Soutien à divers projets de recherche par l'adhésion au Comité de mise en œuvre du SFI pour le Centre du Canada.
- **Projets de recherche et d'innovation lancés :**
    - Soutien apporté aux projets de développement et de transfert technologique (KTTD) visant à accélérer la réalisation d'un inventaire forestier renforcé par LiDAR du parc Algonquin et à élaborer des modèles de structure forestière à partir de données au sol et LiDAR.
    - Relance du projet de sélection d'arbres individuels de Parkside Gully avec l'appui de l'AFA et la participation aux activités de terrain. Il s'agit d'une étude amorcée dans les années 1960 pour mesurer la croissance des peuplements et le rendement en bois d'œuvre après une récolte par sélection d'arbres individuels dans les peuplements de bois franc tolérants.
    - Début des opérations manuelles de dégagement pour favoriser la régénération d'autres essences dans les secteurs touchés par la maladie corticale du hêtre, avec financement de soutien provenant du Fonds de réserve forestier et assistance de l'Institut de recherche forestière de l'Ontario.
    - Participation et appui à la recherche sur la sylviculture adaptative face aux changements climatiques menée à la Forêt de recherche de Petawawa.

## Développement et soutien de notre personnel

- **Mobilisation des employés :**
  - Les délibérations des réunions mensuelles du personnel ont été communiquées à l'ensemble des employés.
  - Des prix incitatifs en matière d'environnement et de sécurité destinés aux entrepreneurs ont été mis en œuvre au cours de l'année. Les résultats de 2023-2024 ont été partagés avec les entrepreneurs et le personnel des opérations lors de la réunion des entrepreneurs de mai 2023.
  - Le comité mixte de santé et sécurité a été actif cette année ; il a réussi à recruter de nouveaux membres, à aider la direction dans la mise à jour des politiques, l'examen des incidents et la mise en œuvre du programme de conduite sécuritaire.
  
- **Attraction et rétention des employés :**
  - Les postes contractuels ont été maintenus, les affectations intérimaires se sont avérées concluantes et certains recrutements internes ont eu lieu à la suite d'initiatives de recrutement affichées.
  - La planification et la gestion de la relève sont en cours. Plusieurs stratégies de développement du leadership ont été mises en œuvre.
  
- **Sécurité d'emploi et rémunération concurrentielle :**
  - L'administration des salaires était à jour jusqu'en 2021. Un projet lancé en 2022 s'est poursuivi afin d'évaluer les effets de l'inflation, les mesures de restriction salariale et les négociations avec les agents négociateurs des employés. Un dossier d'affaires en faveur d'une rémunération concurrentielle a été élaboré et soumis au MRN à l'été 2023.
  - Des postes contractuels de plus longue durée et des postes saisonniers ont été maintenus pour favoriser le développement de carrière, gérer les fluctuations de la charge de travail et protéger la structure organisationnelle de base.
  - L'organigramme de l'AFA (voir ci-dessous) est demeuré inchangé au cours des trois derniers exercices. Le nombre de postes équivalents temps plein (ETP) n'a pas augmenté et les postes vacants sont gérés pendant ce ralentissement du secteur. L'AFA compte un poste de direction (directeur général), et celui-ci est demeuré inchangé au cours des trois derniers exercices.
  
- **Participation à la formation et reconnaissance :**
  - La formation à la certification en martelage d'arbres a repris après l'interruption causée par la pandémie – plusieurs employés de l'AFA ont suivi des cours de niveau 2 et de perfectionnement.
  - Le nouveau programme de conduite sécuritaire de l'AFA a été déployé auprès du personnel et intégré dans la politique de l'AFA.
  - Un sondage d'engagement du personnel a été mené et a servi à développer le programme Journée du mieux-être.

- La matrice électronique de formation et les dossiers du SGEADF ont été examinés, mis à jour et le système révisé pour en améliorer l'utilité. Des plans visant à étendre le système à d'autres aspects de la formation du personnel de l'AFA ont été amorcés.
- Une formation pour les professionnels de l'exploitation forestière qualifiés a été dispensée aux superviseurs de l'AFA et des entrepreneurs, comme l'exige la certification SFI.
- Une nouvelle brochure sur la politique d'aménagement durable des forêts (ADF) a été publiée pour diffusion.

### **Partenariat avec les communautés autochtones**

- **Mobilisation des communautés autochtones :**

- La participation à l'horaire de travail annuel (AWS), au plan de gestion forestière (PGF) et à l'équipe de planification du PGF a été réalisée et/ou est en cours.
- Une carte des activités de chasse et de récolte a été préparée et communiquée. Des explications ont été fournies aux surveillants de chasse algonquins.

- **Participation des Autochtones à la formation facilitée par l'AFA :**

- Un représentant de l'AFA a participé à la session des surveillants de chasse de 2022 afin de passer en revue les activités forestières de l'AFA et la signalisation liée à la chasse. Sept surveillants et cinq représentants de l'ANR y ont pris part.
- Le projet de dégagement dans les peuplements infestés par la maladie corticale du hêtre et l'utilisation d'herbicide ont été présentés comme source d'information et occasion de travail.

- **Formation à la sensibilisation culturelle autochtone offerte au personnel et aux membres du conseil :**

- La sensibilisation culturelle est reconnue comme un élément faisant partie intégrante des interactions continues entre l'AFA et les communautés autochtones.
- Des options de formation officielle avec les communautés autochtones locales sont à l'étude.

- **Projets impliquant les communautés autochtones dans le secteur forestier local :**

- Soutien au démarrage de deux entrepreneurs autochtones en sylviculture. Les deux ont indiqué qu'ils reviendraient pour une autre saison.
- La collecte d'écorce de bouleau facilitée par les marqueurs d'arbres de l'AFA a entraîné des retombées culturelles et des occasions de formation.

### **Soutien à l'industrie locale**

- **Mobilisation des scieries, exploitants forestiers, entrepreneurs en sylviculture et autres :**

- La demande des scieries ontariennes et la sous-production ont limité les livraisons à l'ensemble des scieries clientes développées au cours des trois dernières années.

- Légère augmentation du nombre d'entrepreneurs en exploitation forestière par rapport à l'an dernier ; les opérations de bois sur pied par des tiers ont connu une activité accrue.
  - De nouvelles entrées et occasions d'expansion sont à l'étude.
- **Utilisation annuelle de la récolte annuelle durable prescrite (710 622 m<sup>3</sup>) :**
    - L'amélioration d'année en année demeure l'objectif.
    - 334 340 m<sup>3</sup> sont inférieurs aux résultats de 2022, mais les investissements réalisés cette année dans la capacité de récolte se concrétiseront à l'avenir. Les marchés très limités pour le bois de faible valeur et le bois à pâte, ainsi que la demande et les prix pour les produits de bois franc, ont constitué des facteurs limitant les améliorations.
- **Création d'emplois dans les scieries et les opérations forestières grâce aux activités de l'AFA :**
    - Les clients signalent que les pénuries de main-d'œuvre persistent, principalement dans les secteurs du transport et des opérateurs de machinerie. Les clients anticipent une légère reprise en 2025, mais ne prévoient pas d'augmentation des opérations d'ici là.
    - Un sondage sur l'emploi réalisé en février 2021 a révélé que 285 personnes travaillaient dans la récolte de bois dans le parc Algonquin et que plus de 4 000 personnes étaient employées dans les scieries recevant du bois de la forêt du parc Algonquin ainsi que dans les pépinières fournissant des semis pour le renouvellement.
    - Cela représente une perte d'emplois dans le secteur forestier, probablement en raison de la mécanisation. Cette tendance se poursuit à mesure que les travailleurs forestiers qualifiés prennent leur retraite et sont remplacés par des machines. Le traitement en coupe courte et le débardage mécanisé en sont des exemples.

## NOMINATIONS PUBLIQUES – CONSEIL D’ADMINISTRATION

|  | <u>DATE DE LA PREMIÈRE<br/>NOMINATION</u> | <u>DATE<br/>D’EXPIRATION DU<br/>MANDAT ACTUEL</u> |
|--|---|---|
| <b>PRÉSIDENT : Gordon Clark</b><br>Coldwater, ON         | 30 juin 2016                              | 30 mars 2026                                      |
| <b>VICE-PRÉSIDENTE : Sarah<br/>Bros</b><br>North Bay, ON | 1er février 2013                          | 31 mai 2025                                       |
| <b>Robert Craftchick</b><br>Whitney, ON                  | 17 février 2022                           | 16 février 2025                                   |
| <b>Leo Hall</b><br>Renfrew, ON                           | 10 mars 2022                              | 9 mars 2025                                       |
| <b>Robert Howe</b><br>Barry’s Bay, ON                    | 25 octobre 2019                           | 2 novembre 2025                                   |
| <b>Damion Ketchum</b><br>Toronto, ON                     | 4 août 2016                               | 2 novembre 2025                                   |
| <b>Tim Withey</b><br>Huntsville, ON                      | 15 juin 2023                              | 14 juin 2025                                      |
| <b>Brian Sarginson</b><br>Callander, ON                  | 9 novembre 2023                           | 8 novembre 2026                                   |
| <b>Eleanor Reed</b><br>Kirkfield, ON                     | 29 août 2024                              | 28 août 2027                                      |

**DIRIGEANTES :**      **Tracey Bradley**                      **Jessica Condon**  
Directrice générale                      Secrétaire-trésorière

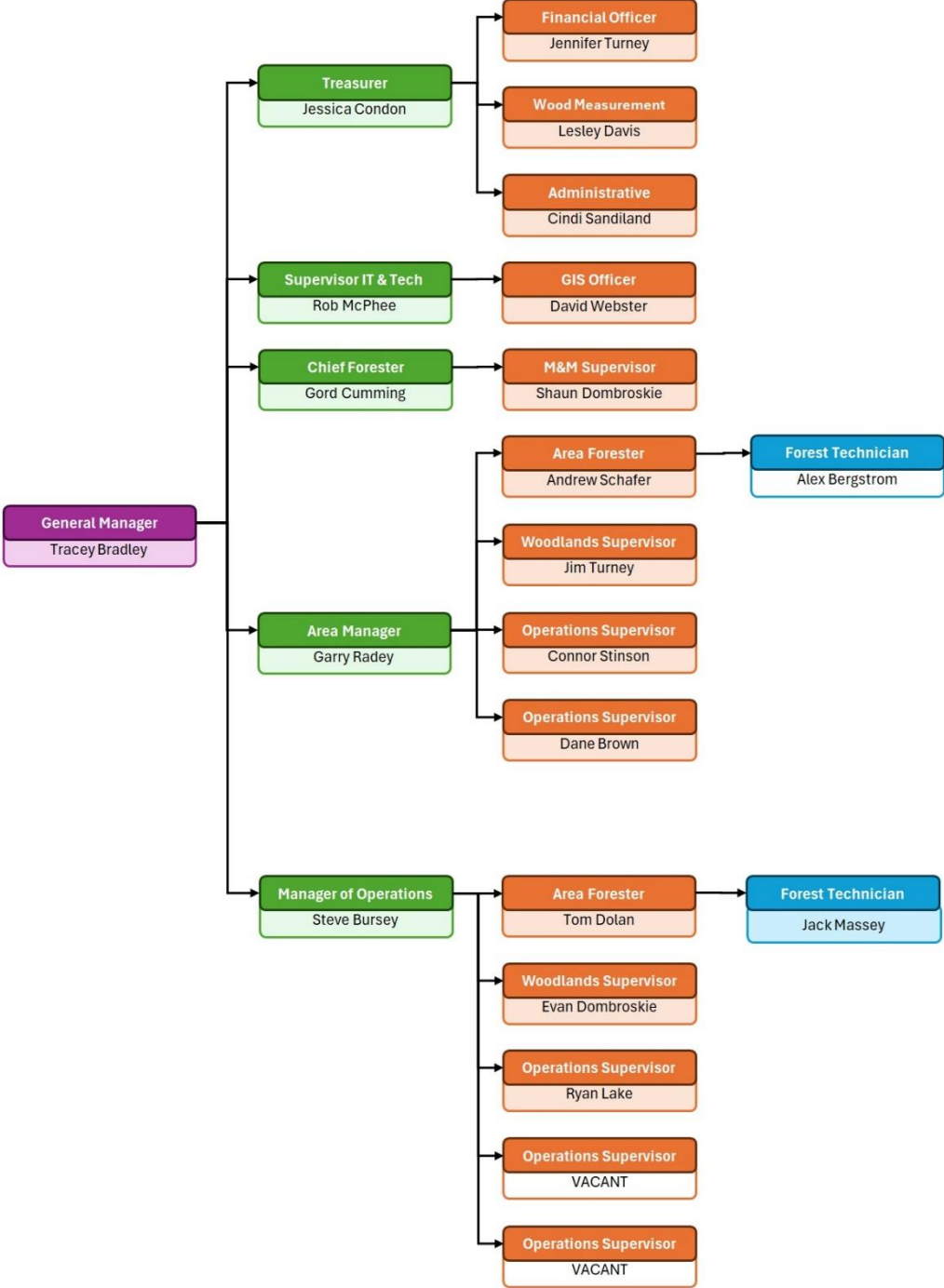
---

Le montant total de la rémunération versée aux administrateurs pour cet exercice s'est élevé à 45 746 \$.

**RÉUNIONS DU CONSEIL – 2023-2024 :**

- 12-13 mai 2023 – Peterborough (Ontario)
- 27 juin 2023 – Vidéoconférence
- 7-8 septembre 2023 – Parc Algonquin (Ontario)
- 27-28 octobre 2023 – Huntsville (Ontario)
- 14 novembre 2023 – Vidéoconférence
- 1-2 décembre 2023 – Pembroke (Ontario)
- 2-3 février 2024 – Peterborough (Ontario)
- 20 février 2024 – Vidéoconférence
- 26 mars 2024 – Vidéoconférence

# ORGANIGRAMME (Employés réguliers à temps plein au 31 mars 2024)



# Autorité forestière d'Algonquin

8 Crescent Road, Unité B3-1  
Huntsville, ON P1H 0B3  
Tél. : 705-789-9647 Téléc. : 705-789-3353  
[Huntsville.office@algonquinforestry.on.ca](mailto:Huntsville.office@algonquinforestry.on.ca)

84 Isabella Street, #7  
Pembroke, ON K8A 5S5  
Tél. : 613-735-0173 Téléc. : 613-735-4192  
[pembroke.office@algonquinforestry.on.ca](mailto:pembroke.office@algonquinforestry.on.ca)

Sur demande, vous pouvez obtenir la version anglaise de ce rapport annuel.